



**HAL**  
open science

## Parc André Malraux, rénovation d'une aire de jeux, Nanterre : disparition de la mer de sable

Fanny Romain, Sonia Keravel

### ► To cite this version:

Fanny Romain, Sonia Keravel. Parc André Malraux, rénovation d'une aire de jeux, Nanterre : disparition de la mer de sable. Banc Public, 2019. halshs-02477440

**HAL Id: halshs-02477440**

**<https://shs.hal.science/halshs-02477440>**

Submitted on 13 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Parc André Malraux, rénovation d'une aire de jeux, Nanterre**  
**DISPARITION DE LA MER DE SABLE**

Le parc départemental André Malraux (25 ha) fait partie d'une opération d'urbanisation (750 ha) menée par l'EPAD (Etablissement Public pour l'Aménagement de la Défense) sur les anciens bidonvilles de Nanterre. Il a été conçu dans les années 1970 par Jacques Sgard, figure importante parmi les paysagistes français, ayant notamment remporté le Grand prix du paysage en 1994 pour son parc exemplaire et son rôle de pionnier du grand paysage. Le parc est pensé en relation avec son environnement : les tours d'habitation de l'architecte Emile Aillaud, l'École Nationale d'Architecture de Jacques Kalisz et Roger Salem aujourd'hui désaffectée, et le théâtre des Amandiers. Il prend place sur d'anciennes carrières que Jacques Sgard fait combler en utilisant les déblais des fondations des tours de la Défense. En modelant ces déblais (figures 1 et 2), le paysagiste construit les limites du parc et façonne des espaces amples permettant d'accueillir des activités variées et en particulier des espaces de jeux, Mer de sable et pataugeoire, qui participent grandement au succès du parc dès son origine.

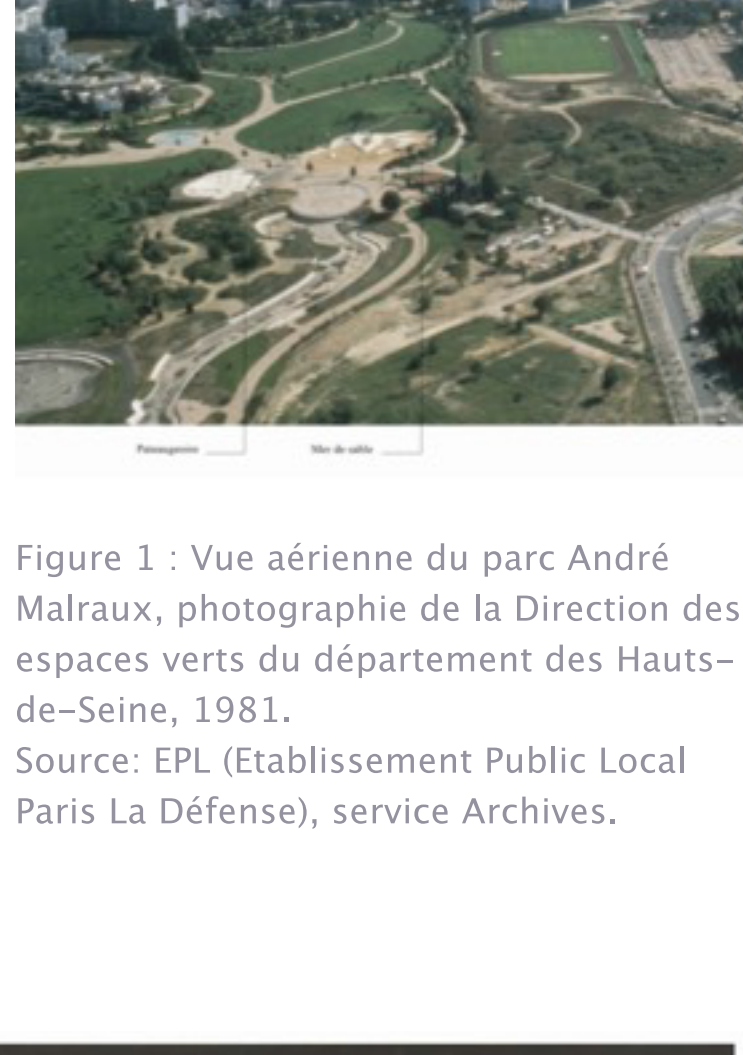


Figure 1 : Vue aérienne du parc André Malraux, photographie de la Direction des espaces verts du département des Hauts-de-Seine, 1981. Source : EPL (Etablissement Public Local Paris La Défense), service Archives.

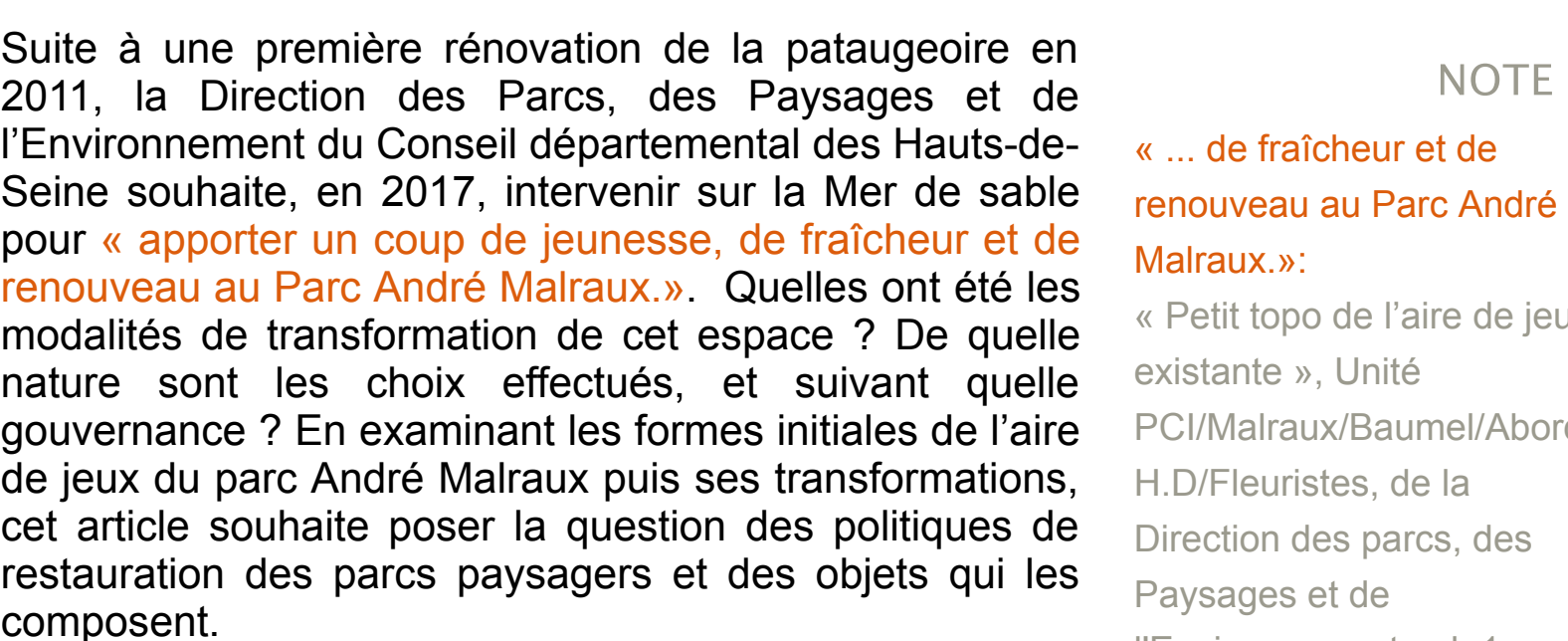


Figure 2 : Maquette du parc André Malraux, Jacques Sgard, photographie de Robert Chantereau, in Véronique Verreckt, Jacques de Givry, 2003, Le Parc André Malraux, Jdg Publications, 119 p

Suite à une première rénovation de la pataugeoire en 2011, la Direction des Parcs, des Paysages et de l'Environnement du Conseil départemental des Hauts-de-Seine souhaite, en 2017, intervenir sur la Mer de sable pour « apporter un coup de jeunesse, de fraîcheur et de renouveau au Parc André Malraux ». Quelles ont été les modalités de transformation de cet espace ? De quelle nature sont les choix effectués, et suivant quelle gouvernance ? En examinant les formes initiales de l'aire de jeux du parc André Malraux puis ses transformations, cet article souhaite poser la question des politiques de restauration des parcs paysagers et des objets qui les composent.

**NOTE**  
 « ... de fraîcheur et de renouveau au Parc André Malraux. »  
 « Petit topo de l'aire de jeu existante », Unité PCI/Malraux/Baumel/Abords H.D./Fleuristes, de la Direction des parcs, des Paysages et de l'Environnement, sd., 1 p.

S'inscrivant dans la topographie générale du parc, la pataugeoire et la Mer de sable occupent une place centrale dans le dessin d'origine du projet (figure 3). Leur dimension sculpturale est manifeste : ce sont des mouvements de sol réalisés en béton lisse et pavage de granit qui créent l'événement et structurent l'espace. Ces buttes de béton surplombées de pins noirs d'Autriche, servent à contenir du sable ou de l'eau et sont des supports à l'activité physique. « L'idée c'était la plage ! ... la plage, les rochers, et puis les jeux c'étaient les bateaux » (entretien avec J. Sgard, 26-04-2019). Sur cette évocation de la mer, les espaces sont polyfonctionnels, une grande liberté d'appropriation est offerte. L'espace lui-même crée le jeu. Mais la simplicité du projet est toute apparente car ces espaces ont été finement dessinés et ont fait l'objet d'un minutieux travail de maquette (figure 4) pour ajuster au mieux les échelles, les relations entre les volumes et l'articulation avec l'ensemble du parc. Jacques Sgard conçoit ces aires de jeux très minimales en s'appuyant sur ses précédentes expériences notamment sur le « jardin sculpté » du parc floral de Vincennes (1970) (figure 5). A la même période, d'autres sculptures-jeux sont réalisées, comme celles de Pierre Szekely ou d'Aldo Van Eyck, qui a construit plus de 700 aires de jeu à Amsterdam de 1947 à 1978. Aujourd'hui, seulement 90 de ses œuvres sont conservées.



Figure 3 : Plan masse du parc André Malraux, Jacques Sgard, in Annette Vigny, 1995, Jacques Sgard, Paysagiste et urbaniste, Pierre Mardaga éditeur, 216 p.



Figure 4 : Maquette de la mer de sable, Jacques Sgard, in Architektetur für Kinder, www.architektur fuer kinder.ch, consulté le 01.07.2019.

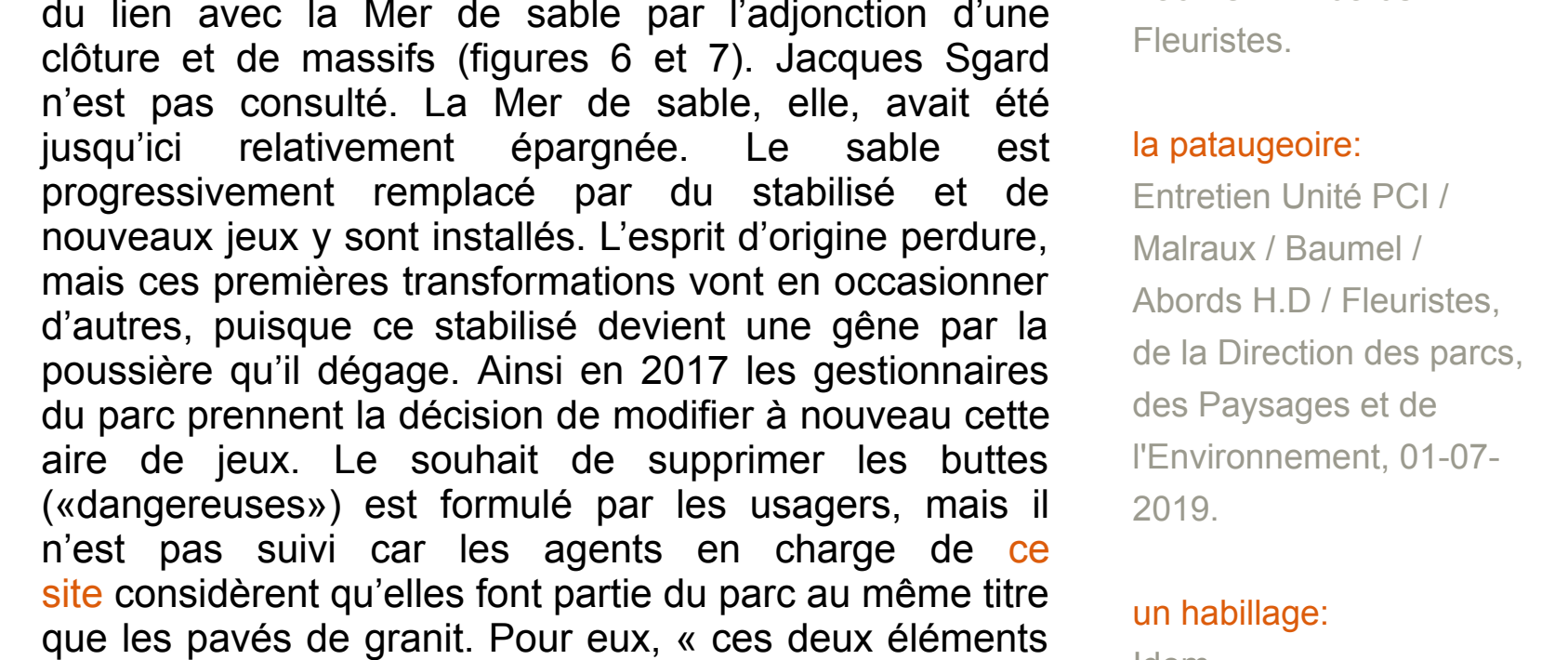
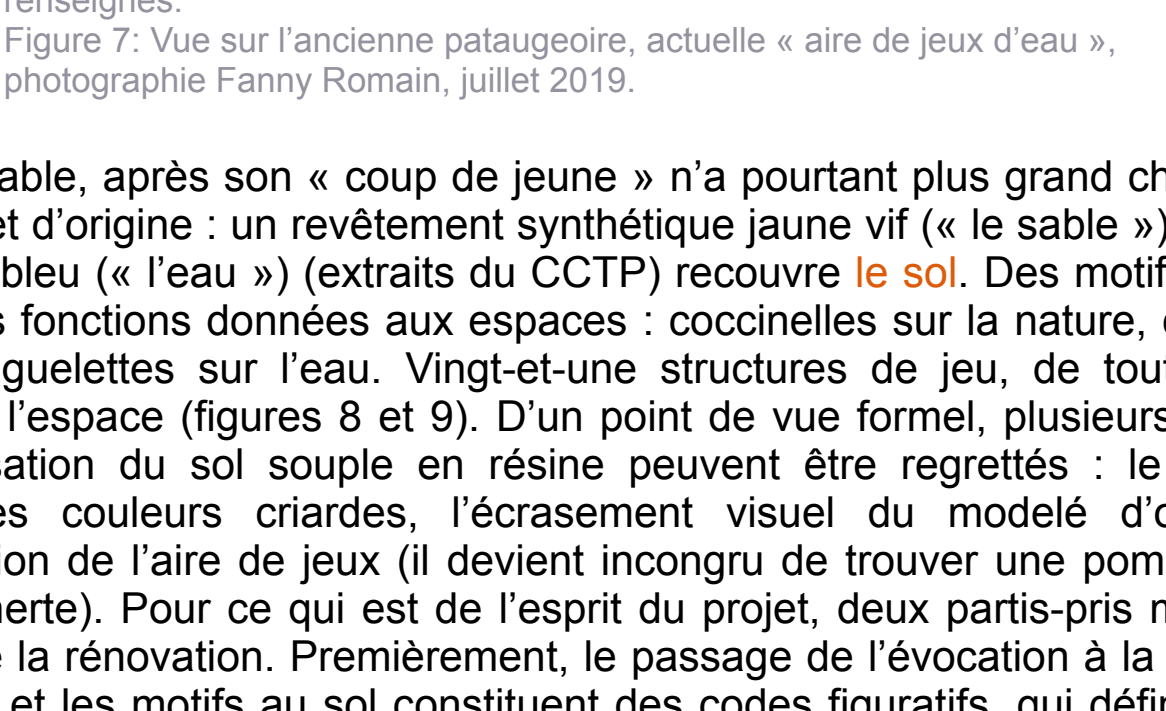


Figure 5 : Le jardin sculpté du parc floral, 1969. Source : Jacques Sgard

Que sont devenus ces espaces si mûrement réfléchis par Jacques Sgard ? En 2011, pour des raisons sanitaires, la pataugeoire, renommée « aire de jeux d'eau », est entièrement revue avec un changement de style radical : suppression des buttes, des pavés granit et du lien avec la Mer de sable par l'adjonction d'une clôture et de massifs (figures 6 et 7). Jacques Sgard n'est pas consulté. La Mer de sable, elle, avait été jusqu'ici relativement épargnée. Le sable est progressivement remplacé par du stabilisé et de nouveaux jeux y sont installés. L'esprit d'origine perdure, mais ces premières transformations vont en occasionner d'autres, puisque ce stabilisé devient une gêne par la poussière qu'il dégage. Ainsi en 2017 les gestionnaires du parc prennent la décision de modifier à nouveau cette aire de jeux. Le souhait de supprimer les buttes (« dangereuses ») est formulé par les usagers, mais il n'est pas suivi car les agents en charge de ce site considèrent qu'elles font partie du parc au même titre que les pavés de granit. Pour eux, « ces deux éléments n'auraient pas dû être supprimés au niveau de la pataugeoire ». C'est donc, comme on va le voir, avec l'idée de « valoriser » les buttes existantes et de n'en faire « qu'un habillage » qu'a été conçue la rénovation de cette seconde aire de jeux.

**NOTES**  
**ce site :**  
 L'unité PCI / Malraux / Baumel / Abords H.D / Fleuristes.  
**la pataugeoire :**  
 Entretien Unité PCI / Malraux / Baumel / Abords H.D / Fleuristes, de la Direction des parcs, des Paysages et de l'Environnement, 01-07-2019.  
**un habillage :**  
 Idem



Figures 6 et 7 « avant-après »  
 Figure 6 : Vue sur la pataugeoire, source EPL (Etablissement Public Local Paris La Défense), services Archives, date et auteur de la photographie non renseignés.  
 Figure 7 : Vue sur la mer de sable pataugeoire, actuelle « aire de jeux d'eau », photographie Fanny Romain, juillet 2019.

La Mer de sable, après son « coup de jeune » n'a pourtant plus grand chose à voir avec le projet d'origine : un revêtement synthétique jaune vif (« le sable ») vert (« la nature ») et bleu (« l'eau ») (extraits du CCTP) recouvre le sol. Des motifs viennent souligner les fonctions données aux espaces : cocoonelles sur la nature, crabes sur le sable, vaguelettes sur l'eau. Vingt-et-une structures de jeu, de toutes tailles, envahissent l'espace (figures 8 et 9). D'un point de vue formel, plusieurs éléments liés à l'utilisation du sol souple en résine peuvent être regrettés : le caractère fatigant des couleurs criardes, l'écrasement visuel du modelé d'origine, et l'artificialisation de l'aire de jeux (il devient incongru de trouver une pomme de pin sur ce sol inerte). Pour ce qui est de l'esprit du projet, deux partis-pris majeurs se dégagent de la rénovation. Premièrement, le passage de l'évocation à la narration : les couleurs et les motifs au sol constituent des codes figuratifs, qui définissent les espaces, là où ils gagneraient à rester vacants. Les enfants ont-ils par exemple besoin du dessin d'une vaguelette pour s'imaginer sur l'eau ? Deuxièmement, la volonté d'occuper les petits, par des objets (passerelles, tunnels, bateau, ...) qui satisfont non seulement l'espace mais aussi l'esprit et l'imaginaire (Breviglieri, 2015, p 8) : cela amène à répéter les mêmes gestes, les mêmes parcours, les mêmes comportements, individuellement, et collectivement, avec une notion de performance (il faut « réussir » un parcours). Et c'est ainsi que l'on passe du terrain d'aventure, à l'aire de jeux normée et standardisée (Roy Kozlovsky, 2010, p 35), d'une liberté laissée, à une activité dirigée. Roger Caillios classait en 1958 les jeux en quatre catégories : compétition, hasard, simulacre, et vertige (Caillios, 1967, p 47). Ne voir dans un espace que l'intérêt de structures-balançoires, au détriment de la structure générale enveloppante, c'est délaissé une grande partie de la dimension imaginative de l'enfant, lui enlever la place dont il aurait besoin pour créer son propre univers.

**NOTE**

**le sol :**  
 Le coût du revêtement est de 198 600 € HT, pour un coût total de l'opération de 641 520 € HT, soit 289 € HT du m2.



Figures 8 et 9 « avant-après »  
 Figure 8 : Vue sur la mer de sable, source : Jacques Sgard.  
 Figure 9 : Vue sur la mer de sable renouée, photographie Fanny Romain, juillet 2019.

Pour être éclairées sur les choix qui ont présidé à cette rénovation, nous sommes allées à la rencontre des agents de la Direction des Parcs, des Paysages et de l'Environnement du Département des Hauts-de-Seine en charge de ce secteur.

Cette rencontre nous a révélé que le projet de rénovation a été monté en régie, puis soumis au comité de projet du Département avant validation de la direction. L'équipe partait du constat que l'aire de jeux ne répondait plus aux besoins des usagers et elle s'est appuyée pour cela sur une enquête d'usage effectuée par les agents d'accueil et de surveillance auprès des personnes sur site. Les arguments motivant la rénovation étaient : la mise aux normes européennes, l'obsolescence des jeux non adaptés au parc qui est aujourd'hui beaucoup plus fréquenté qu'il ne l'était, l'aspect poussiéreux du stabilisé, et la sécurité. Après avoir listé ces arguments et demandes des usagers, les gestionnaires ont monté un « sourcing » (terme des enquêtes) auprès de fabricants d'aires de jeux. Kompan a été retenu pour être mandataire du marché. Le constructeur a soumis une vue 3D de projet (figure 10), amendée ensuite par le service, pour un repositionnement des couleurs et des animaux figurés, en fonction des secteurs identifiés (petits 0-3 ans, 3-7 ans, 7-12 ans). En bref, l'un des « monuments » de l'histoire du paysagisme français a tout simplement été remplacé par une aire de jeux Kompan sans intervention d'aucun concepteur qualifié et sans que Jacques Sgard ne soit consulté.

**NOTES**  
**ce secteur :**  
 L'unité PCI / Malraux / Baumel / Abords H.D / Fleuristes.  
**il ne l'était :**  
 Entretien Unité PCI / Malraux / Baumel / Abords H.D / Fleuristes, de la Direction des parcs, des Paysages et de l'Environnement, 01-07-2019  
**consulté :**  
 Le service « ne savait pas qu'il était encore en vie », ils l'ont appris et Jacques Sgard devrait être prochainement contacté par le service en charge du renouvellement du plan de gestion du parc.



Figure 10 : Vue 3D de la rénovation de la mer de sable, Kompan, fabricant d'aire de jeux, non datée.

Aujourd'hui, il y a du monde sur cette aire de jeux, et l'unité de gestion se dit fière de son projet. Un projet qui a été fait avec cœur et beaucoup de bonne volonté, mais qui questionne réellement le pilotage de ces rénovations. Les gestionnaires du parc en charge du secteur ont conçu le projet à leur échelle, sans forcément posséder de « culture du paysage », et avec les connaissances du projet d'origine qu'ils avaient. Si une incompréhension du rôle du modelé de sol comme support de jeu s'est glissée dans leur projet, peut-être ne leur a signalé... Comment cette œuvre majeure de Jacques Sgard perd-elle avoir été ainsi transformée sans aucun contrôle d'experts en paysage ? Comment se fait-il que le lien entre gestionnaires et concepteur se soit ainsi rompu et que Jacques Sgard n'ait jamais été consulté et n'ait pas eu un droit de regard sur les évolutions proposées par les gestionnaires sur son projet ? Quelle légitimité y a-t-il à modifier ou supprimer une réalisation sans consulter son auteur ? Un suivi au long cours sur des opérations similaires existe pourtant ailleurs : qu'on pense à Jacques Simon, Yves Hubert et Jean-Noël Capart pour le Parc de la Deûle, ou à Claire et Michel Corajou pour le parc départemental du Sausset. Le parc André Malraux reste encore très agréable, mais prochainement ses principes d'origine s'érodent et perdent de leur sens. Les prochains projets de rénovation devraient concerner l'aire de jeux de boules attenante à la mer de sable, ainsi que la roseraie : « le secteur sera dynamisé ». Quant à la Mer de sable, d'autres travaux sont à venir encore et notamment la mise en place de caméras et de clôtures tout autour de l'aire de jeux... Le classement de ces parcs contemporains, éléments de notre patrimoine paysager, serait-il une solution ? Quoi qu'il en soit, une réelle connaissance de l'esprit du projet initial permettrait d'éviter un phénomène de modifications en chaîne, isolant de plus en plus la réalisation de son concept d'origine.

**NOTE**

**le secteur sera dynamisé :**  
 Entretien Unité PCI / Malraux / Baumel / Abords H.D / Fleuristes, de la Direction des parcs, des Paysages et de l'Environnement, 01-07-2019

Texte: Sonia Keravel et Fanny Romain

**LES SOURCES DE L'ARTICLE**

**Nom du projet :** Rénovation de l'aire de jeux « mer de sable », parc André Malraux, Nanterre  
 - Marc Breviglieri, 2015, « L'enfant des villes. Considérations sur la place du jeu et la créativité de l'architecte face à l'émergence de la ville garantie », [En ligne], Varia, mis en ligne le 20 avril 2015, consulté le 19 avril 2019, <http://journals.openedition.org/ambiances/509>

**Maîtrise d'ouvrage :** Département des Hauts-de-Seine (Ouvrage initial : Etablissement pour l'Aménagement de la Défense - EPAD)  
 - Roger Caillios, 1967, Les jeux et les hommes, 2ème éd. Gallimard, Folio essais, 374 p.

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des parcs, des Paysages et de l'Environnement Kompan, fabricant d'aires de jeu, mandataire du marché de conception.  
 - entretien avec Jean-Noël Badot, chef d'Unité PCI/Malraux/Baumel/Abords H.D./Fleuristes, de la Direction des parcs, des Paysages et de l'Environnement, accompagné de Noëlle Rémy, aide technique au sein de l'équipe gestionnaire du parc, 1er Juillet 2019

**Date de livraison :** 2019  
 - entretien avec Jacques Sgard, 26 Avril 2019

**Surface :** 2 218 m2  
 - Roy Kozlovsky, 2010, « Les terrains d'aventure et la reconstruction d'après-guerre », in Vincent Romagny (éd.), Anthologie des aires de jeu d'artistes, INFOLIO éditions, 224 p.

**Montant des travaux :** 641 520 € HT  
 - Véronique Verreckt, Jacques de Givry, 2003, Le Parc André Malraux, Jdg Publications, 119 p  
 - Annette Vigny, 1995, Jacques Sgard, Paysagiste et urbaniste, Pierre Mardaga éditeur, 216p.